



OXFAM

RFP – DEMANDE DE PROPOSITION ***REQUEST FOR PROPOSAL***

PROGRAMME DE COOPÉRATION BINATIONALE ENTRE HAÏTI ET LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE - COMPOSANTE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE INFORMEL".

TERMES DE REFERENCE POUR LE GEO-REFERENCEMENT DES PRODUCTEURS APICOLES DANS LA REGION NORD-EST ET CENTRE D'HAÏTI, ET LE CONSEIL POUR LA CREATION D'UN SYSTEME NATIONAL DE CONTROL DE QUALITE DE PRODUCTION DE MIEL

N.º de Référence :	REP 20/126/OUA HT
Emis par:	OXFAM Intermón Rue Scott, Ouanaminthe, Haïti
Auteurs:	Juliana, palencia James Louis/Christama Fils Aimé
Date d'émission:	10/11/2020
Date d'expiration :	23/11/2020
Budget maximum:	20 000 USD
Critères d'adjudication:	Offre la moins chère répondant à toutes les exigences Compétences (Qualification technique - Expériences passées) Qualité (méthodologie) Meilleur rapport qualité / prix

OXFAM demande des offres et devis pour la préparation de **Géo-référencement des producteurs apicoles dans la région Nord-Est et Centre d'Haïti, et le conseil pour la création d'un système national de control de qualité de production de miel.**

Questions / demandes de clarification:

Si un soumissionnaire a des questions relatif à cette demande de proposition (RFP), veuillez nous contacter par courrier électronique gabriele.regio@oxfam.org et juliana.palencia@oxfam.org avec christama.fils-aime@oxfam.org en Copie.:

A. Demande de proposition: aspects administratifs

A. 1. Date limite pour les réponses:

- Les devis/offres doivent être soumis au plus tard le 20 Novembre 2020 à 17h00
- Les offres reçues après la date limite ne seront pas pris en compte.

A. 2. Critères de sélection des propositions/offres:

- Le processus de sélection est basé sur le prix le plus bas, d'une offre techniquement acceptable. Le projet sera concédé au soumissionnaire qui aura proposé le prix le plus bas, atteignant ou dépassant le niveau d'acceptation technique.
- La capacité technique est évaluée en fonction de la manière dont les services proposés sont jugés conformes aux spécifications techniques minimales établies dans la présente demande de proposition.

A. 3. Validité des propositions/offres:

- Les propositions/offres des soumissionnaires devront être valable pendant 5 mois à compter de la date d'expiration de la demande de proposition, le 31 janvier 2021. Si cela n'est pas réalisable, le soumissionnaire peut proposer un autre terme.
- L'offre/proposition comprendra, sans toutefois s'y limiter, la méthodologie, les prix, les conditions, les niveaux de service et toute autre information. Si le soumissionnaire obtient le contrat, toutes les informations de la demande de proposition et de son offre seront juridiquement contraignant.

A. 4. Instructions pour la soumission:

- Les offres doivent être envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous:
- gabriele.regio@oxfam.org et juliana.palencia@oxfam.org avec christama.fils-aime@oxfam.org en Copie.:
- L'objet du message électronique doit être :
Numéro de référence de la RFP - Soumission de la proposition + [Nom du soumissionnaire]

Remarque: tout soumissionnaire qui ajoute une autre adresse électronique Oxfam dans sa proposition de fournisseur de services sera disqualifié.

A.4.a. Pour être prise en compte, la proposition doit respecter les exigences suivantes:

- Fournissez des informations complètes et exactes conformément aux dispositions de la présente demande et aux annexes.
- Présenter votre proposition sur le papier à en-tête de la société soumissionnaire signée par un dirigeant autorisé de la société et être envoyé en pièce jointe par courrier électronique.
- Présenter l'offre de prix sur du papier à en-tête du soumissionnaire.
- Indiquez vos coordonnées complètes avec au minimum :
 - Nom de la société, du représentant légal, adresse physique et électronique, le numéro de téléphone
 - Documents légaux à jour de la firme. (Patente, quitus, matricule fiscale, coordonnées bancaires) et autres pièces pertinentes.

A.4.b Comme minimum, les offres techniques doivent comporter

- 1) Numéro de référence de la demande de proposition (RFP) (à inclure dans le titre du courrier électronique et dans chacun des documents présentés)
- 2) Une description / une spécification technique détaillée des services que vous proposez avec suffisamment de d'informations détaillées. Cela peut inclure tout document que le soumissionnaire juge pertinent.
- 3) Toute documentation attestant de votre compétence et expérience:
 - Qualifications et expérience professionnelle documentée
 - Copies des diplômes et certificats pertinents, etc.
 - CV mis à jour de toutes les personnes qui participeront aux services proposées
 - Lettre de référence de plusieurs clients actuels ou précédents ou nom et contact pour une prise de référence
 - Des informations sur des performances antérieures similaires. Inclure les contrats récents et pertinents concernant des prestations semblables.

A.4.c. Offre de prix:

- L'offre de prix doit satisfaire les exigences établies dans les **Termes de références (annexe A)**.
- Les prix doivent apparaître en USD, avec et sans TVA (TVA).
- Les prix doivent inclure tous les coûts facturés à Oxfam (mise en œuvre, frais de déplacement, etc.) ainsi que tous les rabais applicables.

Enregistrement des fournisseurs:

- Pour obtenir un contrat, tous les fournisseurs doivent être enregistrés dans le système Oxfam, en fournissant:
- Le [formulaire d'inscription du fournisseur](https://oxfam.app.box.com/file/450290614477?s=owfn1u8n2h0yzz83bx43i4aqnrjrv1) disponible dans (Annexe D) <https://oxfam.app.box.com/file/450290614477?s=owfn1u8n2h0yzz83bx43i4aqnrjrv1>
- L'inscription comprend également la reconnaissance et l'adhésion par le soumissionnaire aux:
 - ✓ [Termes et Conditions Générales d'Achat de Biens et Services](https://oxfam.app.box.com/s/ag3lqdad1qsiqlgxmr2nszkrq0qqxgw) (Annexe C). <https://oxfam.app.box.com/s/ag3lqdad1qsiqlgxmr2nszkrq0qqxgw>
 - ✓ [Code de conduite - Fournisseur](https://oxfam.app.box.com/s/lu5t08pmsgt2dxjuei5a29jaqea9b0a7y) (Annexe B) d'Oxfam <https://oxfam.app.box.com/s/lu5t08pmsgt2dxjuei5a29jaqea9b0a7y>
- Il est obligatoire de compléter et de signer ces annexes, qui doivent être envoyées par courrier électronique à: christama.fils-aime@oxfam.org

A. 5. Conditions de paiement:

OXFAM Intermón a l'intention d'octroyer un contrat avec des délais de paiement de 30 jours à réception des factures. Les factures devront être émises à chaque élément faisant l'objet d'une livraison et/ou selon les jalons de facturation spécifié dans l'offre de prix. Le soumissionnaire peut proposer différentes conditions de paiement.

A. 6. Facturation:

Les factures envoyées à OXFAM doivent clairement indiquer:

- Numéro de référence de la commande / du contrat
 - Description détaillée des services facturés et de toute la documentation nécessaire pour justifier les montants facturés
 - Pour les services réguliers, le gagnant de l'offre ne pourra pas soumettre plus d'une facture par mois.
- Les factures doivent être envoyées à: : christama.fils-aime@oxfam.org et à james.louis@oxfam.org

A.7. Confirmation de l'intention de soumettre une proposition/offre:

Les soumissionnaires sont priés de confirmer leur intention de participer à ce processus après avoir reçu cette demande de proposition.

B.Demande de proposition: Portée des services/prestation

- La portée des services demandés est détaillée dans les **Termes de références (annexe A)**.

C.Demande de propositions - Conditions

L'émission de cet RFP ne constitue pas un engagement de la part d'OXFAM, et OXFAM n'est pas tenue de payer les

frais exposés pour la préparation et la présentation de l'offre.

Les annexes A à D ci-jointes font partie de cet RFP. Lorsqu'il soumet une offre/proposition valide conformément à ce RFP, le soumissionnaire s'engage à respecter les [Termes et Conditions Générales d'Achat de Biens et Services](#) (Annexe C).

OXFAM peut contacter les soumissionnaires pour confirmer leurs contacts, adresses, montant de l'offre ou pour confirmer la présentation de l'offre au cours de cette procédure.

C.1. Fausses déclarations dans l'offre/proposition:

Les soumissionnaires doivent fournir des informations complètes et exactes conformément aux dispositions de la présente candidature et aux annexes. Au cas où les offres incluraient de fausses déclarations, tout accord avec le fournisseur sera annulé avec effet immédiat. OXFAM s'est engagé à prévenir la fraude, les fausses déclarations, la falsification, la manipulation ou l'altération de faits et / ou de documents et applique une politique de tolérance zéro à l'égard de tels comportements.

C.2. Déclaration de conflit d'intérêts:

Les soumissionnaires doivent divulguer toute relation passée, présente ou future avec toute partie liée à l'émission, à l'adjudication ou à la gestion de la présente RFP (demande de proposition). Si les faits pertinents ne sont pas pleinement et clairement communiqués par écrit à christama.fils-aime@oxfam.org, OXFAM peut être tenu de réévaluer le choix d'un soumissionnaire éventuel.

C.3. Droit de sélectionner / rejeter:

OXFAM se réserve le droit de choisir et de négocier avec les soumissionnaires à son entière discrétion.

Les soumissionnaires seront habilités à présenter des propositions concurrentielles et à mettre fin aux négociations sans engager leur responsabilité.

OXFAM se réserve également le droit de rejeter toute proposition reçue sans explication.

C.4. Tous droits réservés :

Toutes les réponses à la présente RFP (demande de proposition) deviennent la propriété d'OXFAM et OXFAM se réserve le droit, à sa seule discrétion, de:

- Rejeter toute proposition relatif au fait que le soumissionnaire n'a pas suivi les instructions de soumission d'offre
- Ignorer toute déviation, de la part des soumissionnaires, aux exigences de la présente RFP qui, selon OXFAM, constituent des défauts non substantiels qui pourraient conduire à un rejet ou à une exclusion ou si le fait d'ignorer de tels écarts encourage la concurrence ;
- Prolonger la date limite de soumission des offres après notification préalable à tous les soumissionnaires ;
- Terminez ou modifiez le processus de RFP (demande de proposition) à tout moment et relancez le RFP si OXFAM le juge approprié ;
- N'accorder qu'une partie des activités décrites dans la demande ou faire plusieurs adjudications de contrat en fonction des besoins.

D. Code de conduite

OXFAM s'est engagé à appliquer les normes les plus strictes dans toutes ses activités et à fournir des services et des produits de haute qualité. Dans le cadre de cet engagement, il est essentiel de respecter toutes les lois et réglementations et de garantir une concurrence loyale.

Le [Code de conduite - Fournisseur](#) (Annexe B) exprime les attentes qu'Oxfam a auprès de ses fournisseurs d'OXFAM. Les soumissionnaires sont tenus de le signer et de le joindre à leur offre.

E. Comment signaler un cas de fraude ou de comportement inapproprié

Pour signaler tout cas de fraude, d'abus ou de comportement contraire à l'éthique, contactez-nous par courrier électronique à l'adresse suivante: buzon.etico@oxfam.org

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 20 organisations travaillant ensemble dans 90 pays, dans le cadre d'un mouvement mondial visant à générer un changement et à créer un avenir sans injustice ni pauvreté.

Pour plus d'informations sur OXFAM ou pour plus d'informations, visitez nos pages Web : www.oxfam.org et www.oxfamintermon.org

ANNEXE A: Termes de référence: pour le géo-référencement des producteurs apicoles dans la région Nord-Est et Centre d'Haïti, et le conseil pour la création d'un système national de contrôle de qualité de production de miel**1. Résumé du projet**

Titre du projet :	"Programme de coopération binationale Haïti-République dominicaine - volet développement du commerce informel" Numéro de CRIS : EDF/2017/040-148
Origine des fonds :	Union européenne, DIGECOOM, BON-FED, OXFAM
Date de début :	1er Janvier 2019
Date de fin :	31 décembre-2021
Les secteurs d'intervention :	Économie informelle et développement économique
Zone d'intervention :	Ouanaminthe - Dajabón et Belladère-Elías Piña
Budget total du projet :	2 333 333 euros

2. Introduction

Cette consultation est réalisée dans le cadre du Programme de Coopération Binationale Haïti-République Dominicaine - Volet Développement du Commerce Informel, avec l'appui financier de l'Union Européenne et mise en œuvre en coordination avec le Bureau de l'Ordonnateur National du FED (BONFED) et la Direction Générale de la Coopération Multilatérale (DIGECOOM).

Oxfam est une organisation mondiale de développement qui mobilise le pouvoir des gens contre la pauvreté. Oxfam cherche à avoir un impact positif et durable sur l'éradication de la pauvreté, de l'inégalité et de l'injustice dans le monde. Nous pensons que cet objectif ne peut être atteint que grâce aux efforts collectifs de nombreux acteurs. Nous pensons qu'en favorisant les conditions et les changements structurels nécessaires pour parvenir à un changement et à un développement efficace, durable et centré sur les personnes. En tant que partie intégrante de ce mouvement, Oxfam travaille en République Dominicaine par le biais d'alliances avec des organisations de la société civile, des mouvements citoyens, des forums et des associations qui représentent la communauté existante dans le pays.

Nom du donateur : Union Européenne

3. Contexte et justification

Le Programme de coopération binationale Haïti-République Dominicaine - Composante développement du commerce informel, vise à renforcer la coopération économique et commerciale entre Haïti et la République Dominicaine de manière durable en appuyant les initiatives visant à réduire les déséquilibres à long terme et à lutter contre la pauvreté. Les interventions de cette action auront lieu dans les deux capitales, Port-au-Prince et Saint-Domingue et dans les zones frontalières de Ouanaminthe - Dajabón et Belladère - Comendador et seront gérées par la réalisation des objectifs et résultats suivants :

- Objectif spécifique 1 : promouvoir un commerce binational plus équilibré et plus formel par une meilleure organisation des marchés transfrontaliers.
 - Résultat 1.1 : Formalisation, réglementation et équilibre des marchés binationaux de Ouanaminthe-Dajabón et de Belladère-Comendador, en tenant compte des réalités économiques locales.
 - Résultat 1.2. Les marchés transfrontaliers de Ouanaminthe-Dajabón et Belladère-Comendador ont amélioré leurs procédures de fonctionnement avec des règles claires et transparentes qui facilitent un commerce équitable, dynamique et durable au profit des populations locales.

- Objectif spécifique 2 : Accroître la compétitivité des entreprises de la filière miel en soutenant l'amélioration de la production et de la qualité
 - Résultat 2.1 : La compétitivité des entreprises haïtiennes et dominicaines qui commercialisent leurs produits sur les marchés binationaux est améliorée.
 - Résultat 2.2 : Création et/ou renforcement de la chaîne de valeur binationale du miel.

Actuellement, le secteur apicole de la région Nord-Est d'Haïti est dispersé dans toute la région, et il y a peu d'informations pour définir une stratégie d'investissement dans l'équipement et pour organiser les ateliers de formation qui font partie du Résultat 2.2 du Projet. De plus, il existe peu de directives concernant la gestion de la qualité dans la récolte et la production de miel. Il est nécessaire de réaliser une étude préalable où l'on procède à un géo-référencement des ruchers de la région et une révision des besoins et conditions pour établir des standards de qualité pour la production nationale de miel.

4. Les principes de travail d'Oxfam et l'alignement sur les normes d'apprentissage et de responsabilité

Nos principes et valeurs, basés sur notre approche basée sur les droits, se reflètent dans toutes les directives, politiques et accords de travail formels et informels qui régissent notre travail en tant que confédération et avec nos organisations partenaires et bénéficiaires.

Principes humanitaires

Dans tous nos travaux, nous aspirons à respecter les principes humanitaires d'humanité (répondre aux besoins), d'indépendance et d'impartialité. Nous défendons et respectons ces principes lorsque nous apportons une aide à la population civile. Oxfam est signataire du Code de conduite du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des normes de Sphère pour les interventions humanitaires et doit en rendre compte.

La justice de genre pour vaincre la pauvreté

A Oxfam, nous comprenons la justice de genre comme une égalité et une équité totales entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie. Par conséquent, les femmes, comme les hommes, peuvent définir et contribuer à la conception des politiques, des structures et des décisions qui affectent leur vie et la société dans son ensemble. L'amélioration de la législation et des politiques est nécessaire, mais pas suffisante. Si nous voulons mettre fin à la pauvreté et combattre l'inégalité, nous devons également transformer les rapports de genre et de pouvoir ainsi que les structures sociales, les normes et les valeurs qui les déterminent. Nous croyons que l'un des facteurs les plus importants pour améliorer durablement les droits des femmes est que les femmes prennent le contrôle et entreprennent des actions collectives, car elles sont une force puissante pour mettre fin à la pauvreté pour tous.

Les droits des femmes au cœur de notre travail

Que nous réagissions à une situation d'urgence, que nous travaillions à des projets à long terme avec les collectivités ou que nous faisons campagne pour un changement durable, nous luttons contre les inégalités et la discrimination bien ancrées qui maintiennent les femmes dans la pauvreté. Nous travaillons en étroite collaboration avec les organisations de défense des droits des femmes pour lutter efficacement contre les inégalités entre les sexes.

- **Faciliter l'accès aux ressources**
Nous soutenons les femmes dans leur lutte pour l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi et à des salaires justes et équitables qui leur permettront d'échapper à la pauvreté grâce à leur travail.
- **Élevez la voix**
Nous soutenons les femmes dans leur lutte pour accéder aux processus décisionnels à tous les niveaux et nous encourageons leur leadership et leur participation.
- **Mettre fin à la violence contre les femmes et les filles**
Nous travaillons avec des organisations partenaires dans plus de 40 pays pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles en modifiant les lois et en remettant en question les pratiques culturelles acceptées qui font des femmes des citoyennes de seconde zone.
- **Réaliser l'égalité des sexes dans les interventions d'urgence**

Dans tout le travail que nous faisons dans le domaine humanitaire, nous adaptons nos activités pour répondre aux différents besoins des hommes et des femmes, afin de promouvoir l'égalité.

Travailler avec des organisations partenaires

Pour Oxfam, le travail en partenariat est la pierre angulaire de notre perception du monde et de la manière de conduire le changement. Nous aspirons à avoir un impact positif, significatif et durable dans la lutte contre la pauvreté et l'injustice dans le monde, et nous pensons que nous ne pouvons y parvenir que par un effort collectif qui rassemble divers acteurs. En général, nous travaillons avec des organisations sociales et non gouvernementales, ainsi qu'avec des organismes gouvernementaux nationaux et internationaux pour réaliser des programmes visant à répondre aux besoins et aux aspirations des bénéficiaires. Nous sommes convaincus que grâce à nos principes de partenariat, à nos normes de fonctionnement des programmes et à notre politique d'évaluation des programmes, les différents types de relations avec les différentes organisations partenaires auxquels nous aspirons et le changement positif que nous espérons obtenir seront évidents et responsables. Tout notre travail, qu'il s'agisse de développement à long terme, d'intervention humanitaire, de prévention des catastrophes, de campagnes ou de plaidoyer, est basé sur ces principes.

Responsabilité et apprentissage

Nous disposons de systèmes de contrôle interne et de personnel qualifié pour nous assurer que nous utilisons nos fonds efficacement. Nous aspirons à être une organisation apprenante, avec des évaluations en temps réel, des examens de programmes, des rapports de responsabilité publique et des politiques en matière de plaintes et de griefs. Par ces mécanismes, nous cherchons à rendre des comptes à ceux avec qui nous collaborons, à nos organisations partenaires, aux bénéficiaires de nos projets et programmes et au grand public. Nous nous réjouissons de toute occasion de discuter de notre travail et de la façon dont nous pouvons l'améliorer. Oxfam est l'une des quelque 70 ONG internationales qui participent à un effort mondial visant à évaluer leurs performances sur la base des points de vue des organisations locales avec lesquelles elles travaillent et auxquelles elles fournissent un financement.

5. Objectifs de la consultation

- 5.1. Effectuer une identification et une géo-référencement des producteurs apicoles de la zone Nord-Est et Centre d'Haïti, en particulier l'identification des femmes et des jeunes avec un accent particulier sur les zones autour de Ouanaminthe et Baptiste.
- 5.2. Décrire l'état actuel de récolte et production de miel des apiculteurs identifiés dans la zone Nord-Est, avec une classification selon la quantité de ruches de chaque producteur.
- 5.3. Créer avec le Bureau Haïtien de Normalisation (BHN) un système de contrôle de qualité, que détaille dans un manuel (destiné aux apiculteurs) des normes et des standards nationaux de qualité pour la production de miel. La création de ce manuel devra aussi se faire en consultant la documentation existante (GL 32-1999 de la FAO, CODEX STAN 12-1981-36, et autres).

6. Activités

Toutes les activités devraient tenir compte des inégalités entre les sexes et des vulnérabilités spécifiques qui touchent particulièrement les femmes, en proposant des stratégies appropriées pour les éliminer.

De nombreuses activités impliqueront des déplacements physiques, compte tenu de la situation actuelle en ce qui concerne COVID-19, il est invité à inclure des modalités de télétravail et des réunions par des moyens virtuels lorsque l'activité le permet. En ce sens, le consultant ou l'équipe de consultants doit inclure ces considérations dans la proposition à soumettre.

Les activités à réaliser par le consultant ou l'équipe de consultants pour atteindre les objectifs de cette consultation sont celles indiquées ci-dessous, sans préjudice de celles qui, selon l'avancement des travaux, sont nécessaires pour atteindre les objectifs indiqués ci-dessus :

Activités	Durée	Période
Activité 1 : Élaborer un plan de travail qui devrait inclure les objectifs, la méthodologie, le calendrier des activités, les personnes responsables, les instruments à utiliser et la logistique dans l'exécution des activités. Ces outils devraient fournir des informations ventilées par sexe et par âge, selon le cas.	1 semaine	4 Décembre 2020
Activité 2 : Réaliser des visites sur terrain pour l'identification des producteurs de la zone Nord-Est et Centre, en consultant des organisations clés de la région comme le CAO (Ouana-minthe) et UCOCAB (Batiste)	6 semaines	29 Janvier 2021
Activité 3 : Remise d'un rapport intermédiaire, avec les apiculteurs géo-référencés et classés selon la taille de chaque producteur : <ul style="list-style-type: none"> - Entre 1- 25 ruches (petites) - Entre 25 - 75 ruches (moyennes) - Entre 75 et plus (grandes) Cette rapport doit aussi donner une idée de l'état actuel de récolte et production de miel dans les apiculteurs identifiés	1 semaine	5 Février 2021
Activité 4 : Examiner la documentation et la législation relatives aux normes de qualité dans la production de miel en Haïti, pour utiliser comme base d'information pour la création du système de qualité	2 semaines	19 Février 2021
Activité 5 : Création d'un système de contrôle de qualité, pour définir les conditions de production et standards de qualité national pour la production de miel en collaboration avec des représentants du Bureau Haïtien de Normalisation (BHN)	6 semaines	2 Avril 2021
Activité 6: Remise du rapport final, y inclus un manuel (destiné aux apiculteurs) que détaille des normes et des standards nationales de qualité pour la production de miel.	2 semaines	23 Avril 2021

7. Résultats escomptés

	Produits	Date de livraison
1	Plan de travail avec outils	4 Décembre 2020
2	Rapport intermédiaire : géo-référencement des apiculteurs visités, description générale de les processus de récolte et production de miel, et classification des apiculteurs selon leur quantité de ruches	5 Février 2021
3	Rapport final, avec le manuel qu'explique aux apiculteurs le système de contrôle de standards de qualité et normes créés avec la BHN.	23 Avril 2021

8. Durée des travaux

Les travaux seront effectués dans un délai maximum de 5 mois à compter de la signature du contrat. La date de début est prévue pour le 30 novembre 2020 et se terminera le 23 avril 2021. Toutefois, la date de démarrage sera soumise à la réactivation des activités régulières au niveau national suite à la crise COVID-19, en ce sens, la date de démarrage pourrait varier en fonction de la situation future du pays.

9. Profil du consultant ou de l'équipe de consultants

Pour l'exécution de ce conseil, un/e consultant/e ou une équipe multidisciplinaire ayant le profil suivant est recherché:

- Connaissance du contexte légal de la filière apicole dans la République d'Haïti.
- Expert/e en géographie, topographie, et réalisation et/ou cartographie, avec expérience précédente dans le domaine du géo-référencement
- Expérience dans la filière miel en Haïti : production, transformation et commercialisation ;
- Bonne connaissance de la région Nord-Est et Centre d'Haïti
- Capacités de reporting optimales.
- Maîtrise du créole haïtien;

Qualités souhaitées

- Engagement ferme en faveur de la responsabilité, de la justice sociale, de la sensibilisation à l'égalité des sexes et de la promotion de l'égalité entre les sexes.
- Expérience dans la rédaction de rapports en français;
- Capacité à travailler en équipe;
- Bonnes relations humaines; et
- Flexibilité et disponibilité des horaires.

10. Processus de soumission des propositions

Les personnes/équipes intéressées par cet appel doivent soumettre les documents suivants :

- a) Curriculum vitae de chaque membre de l'équipe de consultants avec adresse et numéros de téléphone à jour, copie de la pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) de chaque membre de l'équipe de consultants et liste d'au moins deux références.
- b) Une proposition méthodologique et économique détaillée en langue Française et en dollars US\$ (incluant les taxes).
- c) Document ou attestation fiscale à jour (si vous êtes étranger, vous devez déposer l'attestation homologuée dans votre pays d'imposition).
- d) Exemples de travaux similaires.

Tous les consultants nationaux et internationaux résidant ou enregistré en Haïti ou République Dominicaine (avec la possibilité d'être présent à la zone frontalière) peuvent y participer.

11. Critères de sélection

Les propositions seront examinées par un comité de sélection composé de l'équipe de coordination du projet et du personnel spécialisé. L'évaluation des propositions sera effectuée de la manière suivante :

	Description	En pourcentage
1	Proposition méthodologique	30%
2	Formation du consultant ou de l'équipe de consultants en géographie/topographie et le contexte légal de la filière apicole en Haïti.	30%
3	Proposition économique (attestation de taxes payable au jour du paiement)	30%
4	Expérience de travail dans une zone frontalière (République dominicaine et Haïti) ou d'accompagnement de populations diverses	10%

12. Passation de marches et mode de paiement

Le paiement du service sera effectué comme suit:

Paieiment		En pourcentage
1er paieiment	A la signature du contrat	40%
2ème paieiment	Dès la réception du rapport intermédiaire (une fois jugé satisfaisant par l'équipe de projet), ainsi que fiches de progressions et comptes d'exploitation	30%
3ème paieiment	Dès la réception du rapport finale (une fois jugé satisfaisant par l'équipe de projet)	30%

13. Montant total indicatif du conseil (y compris les taxes):

- US \$ 20,000 dollars (y compris frais, dépenses pour la géo-référencement, dépenses de publication de manuels et autres dépenses logistiques).

14. Clauses

- Validation de tous les matériaux par les équipes d'Oxfam avant de se rendre sur le site : tous les matériaux à utiliser sur le site doivent être validés par Oxfam AVANT leur utilisation. Dans le cas contraire, le contrat sera résilié. Engagement envers la qualité scientifique : Oxfam attend un travail de qualité qui répond aux critères traditionnels ou aux directives d'Oxfam, Union Européenne, DIGECOOM et BONFED. Le non-respect de ces normes entraînera la résiliation du contrat.
- Fraude : Les parties conviennent que si, dans l'offre ou l'exécution du contrat, l'une des parties commet une fraude, une fraude ou une tromperie en rapport avec ce qui a été obtenu ou convenu, cette action entraînera la résiliation du contrat sous la seule responsabilité de la partie qui induit, commet ou exécute l'action frauduleuse ou frauduleuse.
- Toute modification des termes du contrat doit être formalisée par un avenant au présent contrat signé par les deux (2) parties.
- Le prestataire s'engage à fournir à OXFAM les documents suivants :

Les factures devront comporter :

1. Numéro NIF (Numéro Immatriculation Fiscal)
2. Le numéro de la demande de service d'Oxfam
3. La date de la facture
4. Papier avec entête du fournisseur
5. Total de la facture
6. Signature et cachet du prestataire

- Le prestataire déclare avoir connaissance du caractère humanitaire des activités d'OXFAM et accepte que les principes de neutralité et d'impartialité de l'organisation s'appliquent pleinement pendant la durée du Contrat. Le prestataire s'engage donc à fournir ses services libres de toute référence religieuse ou/et politique.

▪ Propriété intellectuelle :

1. Vous garantissez que vous êtes propriétaire, ou que vous serez propriétaire, de tous les matériels produits au titre de la présente Convention, qu'ils sont originaux, qu'ils ne seront pas diffamatoires, qu'ils ne violeront pas les droits de tiers ou seront illégaux de quelque manière que ce soit.
2. Si vous faites appel aux services d'un tiers quelconque, vous devrez obtenir une cession des droits de propriété intellectuelle de la part du tiers concerné en relation avec tous les matériels produits au titre de la présente Convention sans aucun frais à la charge d'Oxfam, sauf si vous en avez convenu autrement avec Oxfam.
3. Par les présentes, vous cédez à Oxfam tous les droits de propriété intellectuelle existants et futurs sur les matériels produits au titre de la présente Convention. Vous accomplirez, aux frais raisonnables d'Oxfam, tous les actes qui pourraient être nécessaires pour parfaire cette cession.

4. Ni vous, ni Oxfam n'acquerront un droit ou titre quelconque sur les droits de propriété intellectuelle préexistants de l'autre partie.

▪ **Discrimination au travail :**

Vous traiterez tous les employés, représentants et contractants d'Oxfam avec respect sans égard à leur âge, sexe, statut familial, sexualité, religion, croyance religieuse, couleur, ethnie ou origine nationale ou tout handicap qu'ils pourraient avoir et vous ne commettez aucun acte d'intimidation, de harcèlement ou autre discrimination illégale à l'encontre de toute personne dans le cadre de la fourniture des Services.

▪ **Médias et usage du nom d'Oxfam**

Vous n'êtes pas autorisé d'utiliser le nom et/ou le logo d'Oxfam à des fins qui vont au-delà de l'exécution de vos obligations au titre de la présente Convention sans avoir obtenu le consentement préalable et écrit d'Oxfam. Cela comprend tout communiqué de presse, annonce publique ou tout acte proactif avec les médias.

▪ **Conditions spécifiques**

Le prestataire déclare avoir connaissance du caractère humanitaire des activités d'OXFAM et accepte que les principes de neutralité et d'impartialité de l'organisation s'appliquent pleinement pendant la durée du Contrat. Le prestataire s'engage donc à fournir ses services libres de toute référence religieuse ou/et politique.

▪ **Informations confidentielles**

Toute information liée aux activités, affaires, produits, secrets commerciaux, savoir-faire, personnel, clients et prestataires/fournisseurs d'OXFAM, qui pourrait être raisonnablement considérée comme confidentielle est ci-après appelée « Information confidentielle ». Vous ne devez ni directement, ni indirectement dévoiler une information confidentielle que vous aurez obtenue et vous ne devez pas également utiliser toute information confidentielle qui vous sera dévoilée pour les objectifs de ce contrat exclusivement.

▪ **Variations**

Aucune variation apportée à ce contrat ne sera valable, sauf sous forme écrite et signée par les deux parties. Celle-ci sera appréciée par Oxfam au vu d'éventuelle augmentation générale sur le marché. Au cas échéant, le Contrat prendra fin.

▪ **Résiliation**

Clauses de résiliations, interruptions contractuelles

- Le contrat à être élaboré dans le cadre de cette prestation peut être résilié à tout moment, à charge pour la partie qui en prend l'initiative d'en informer l'autre, par lettre recommandée au moins un (1) mois à l'avance.
- Toutefois, si OXFAM se trouve dans l'obligation de suspendre totalement ou partiellement ses activités pour une raison impérative et qui lui est extérieure ou involontaire, le contrat prendra fin sans préavis ni indemnité au jour de la suspension.

- **Du fait du fournisseur**

Les raisons personnelles sont admissibles comme motif de résiliation/interruption du contrat mais doivent être portées à la connaissance d'OXFAM par écrit.

- **Du fait d'Oxfam**

Oxfam peut résilier/interrompre ce contrat dans les circonstances suivantes :

Manquement caractérisé au respect des conditions contractuelles, c'est à dire né du fait d'une négligence ou d'actes intentionnels ayant pour effet de porter ou d'avoir porté un préjudice certain à OXFAM. Les conditions contractuelles font référence aux provisions de ce document.

▪ **Accord et règles d'éthique**

Sous le régime de ce contrat de provision du service mécanique auto, le prestataire sera traité comme un travailleur indépendant, et par conséquent il est responsable du paiement de tout impôt sur le revenu, de toute contribution aux régimes d'assurance/sécurité sociale ou de tout autre paiement à verser à l'Etat.

La Politique Ethique et environnementale d'Oxfam telle que notifiée, peut imposer des spécifications supplémentaires quant à la conduite du prestataire et à tout produit vendu ou service rendu. Ces spécifications s'appliquent également à toute autre partie ou sous-traitant utilisé par le fournisseur. Le respect de ces spécifications fera l'objet d'une discussion entre Oxfam et le prestataire avant l'entrée en vigueur du présent contrat.

Toute réticence à travailler dans le respect de ces spécifications ou toute infraction importante qui ne serait pas traitée de la manière adéquate pourrait affecter ce contrat et tout contrat subséquent.

La volonté de respecter la politique éthique et environnementale d'Oxfam n'implique pas que l'organisation avalise l'éthique de travail du prestataire. Aucune réclamation en ce sens ne devrait être faite.

▪ **Juridiction**

La loi et les réglementations en Haïti régissent le Contrat à être élaboré dans le cadre de cette prestation. Autant que possible, OXFAM privilégiera le règlement des différends à l'amiable avec ses Fournisseurs/prestataires. Lorsqu'un accord à l'amiable n'est pas possible, l'arbitrage sera réalisé par la juridiction compétente en Haïti.

Le Contrat à être élaboré constitue la totalité de l'accord passé entre le fournisseur et OXFAM, et il supprime tout accord ou tout Contrat précédent concernant le sujet mentionné ici. Ce Contrat ne pourra être modifié ou amendé sans accord écrit à cet effet et signé par les deux Parties. Aucune déclaration orale de quelque personne que ce soit, de quelque manière que ce soit, ne pourra modifier ou autrement affecter les termes et clauses de ce Contrat.

Le Contrat sera rédigé en Français, à Port-au-Prince en trois exemplaires originaux, deux exemplaires originaux destinés à OXFAM et un exemplaire original destiné au fournisseur

Le fournisseur devrait répondre aux exigences migratoires soit de la République dominicaine ou d'Haïti au moment d'implémenter les activités de terrain

Le taux de rétention fiscale pour un(e) haïtien(ne) est de 2% tel que précisé par la loi.

15. Questions ou doutes

Si vous avez des doutes ou des questions, vous pouvez écrire à gabriele.regio@oxfam.org avec une copie à juliana.palencia@oxfam.org et christama.fils-aime@oxfam.org en copie au plus tard le 23 Novembre 2020.

--- FIN DU DOCUMENT ---